



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Brieuc de Mauron, dûment convoqué le 10 juin 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Charles- Edouard FICHET.

Etaient présents :

Mmes et MM. FICHET Charles-Edouard – MENIER Corinne - de KERSABIEC Brieuc –
LEBRETON fabienne – BUREL Alain – GOUEZ Hélène – LUTZ Philippe – REYNAUD Lucie –
MARSEAUD Pascal – TABOT Odile - MENIER Nathanaël

Etaient absents :

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Votants : 11

Mme TABOT Odile a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026-5-6- Désignation de 2 membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées

M. Le Maire explique que le Conseil Communautaire de Ploërmel communauté a approuvé le 29 avril dernier la création de la CLECT ainsi que sa composition. Il est indiqué que chaque commune est représentée au sein de la CLECT par 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

M. Le Maire invite l'assemblée à désigner le membre titulaire et son suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide *d'approuver à l'unanimité* le choix du membre titulaire M. Charles-Edouard FICHET et de sa suppléante, Mme Corinne MENIER.

Extrait certifiée conforme
Fait à St Brieuc de Mauron
Le 22 juin 2026
Le Maire,
Charles-Edouard FICHET

